



Règlement 2025

La Montada

Article 1 : Présentation de la course

Article 1-1 : Présentation

La course respecte le cahier des charges de la Fédération Française d'Athlétisme.

C'est une course chronométrée avec classement qui consiste à monter les marches de l'escalier intérieur de la Tour Administrative de Tulle le plus rapidement possible.

La descente se fera obligatoirement par les ascenseurs.

L'épreuve est ouverte uniquement aux catégories ci dessous.

- Catégories à partir de la catégorie minimales (né.e en 2011 ou avant).
- Obligatoire pour le majeur licence FFA sportive valide ou PPS.
- Obligatoire pour le mineur licence FFA sportive valide ou questionnaire sante et autorisation parentale.

Le parcours comportant des difficultés, les participants devront être en bonne condition physique. Vous devrez remplir, pour votre inscription un Parcours de Prévention Santé en suivant le lien suivant et nous communiquer lors de votre inscription le numéro PPS qui vous sera donné.

<https://pps.athle.fr/>

Une licence FFA compétition, FFA entreprise, FFA running ou FFA pass' j'aime courir, en cours de validité, peut remplacer ce PPS.

Aucune assistance / aide extérieure n'est autorisée, et entrainera la disqualification du participant.

Cette course est organisée par le Tulle Athlétic Club

Article 1-2 : La montée

Distance 500m / dénivelé 90 m D+ / 1400 m effort

La montée concerne les 22 premiers étages de la Tour administrative.

A mi-parcours (12^{ème} étage), les participants pourront, s'ils le souhaitent, franchir une première ligne d'arrivée. Dans ce cas, ils seront automatiquement classés sur la « petite » Montada.

Ceux franchissant la ligne d'arrivée au 22^{ème} étage seront classés sur la Montada.

Le départ sera donné à partir de 19h30, le vendredi 31 janvier, place Martial Brigouleix.
Un départ individuel sera fait.

Les trois premiers temps scratch masculin et féminin seront récompensés sur la petite Montada et la Montada.

Article 2 : Inscriptions – Retrait des dossards - Tarifs

Article 2-1 : Inscriptions

Soucieux de notre environnement, les inscriptions se font uniquement par internet sur le site lagglomeree.agglo-tulle.fr

Inscriptions en ligne jusqu'à la veille (le jeudi 30 janvier 2025, 20h) puis inscription sur place (place Martial Brigouleix) deux heures avant le début de la course.

Nombre de dossards limité à 200.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette personne durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 2-2 : Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés sur le site de départ dans les 2 heures qui précèdent le départ.

Chaque participant devra porter lisiblement son dossard pendant la totalité de l'épreuve.
Les épingles ne sont pas fournies par l'organisateur.

Article 2-3 : Tarifs

9€ plus les frais d'inscription de la plate-forme d'inscription.

9 € + 3 € pour les inscriptions sur place

Un mail de confirmation d'inscription avec un QR code vous sera envoyé. Vous devrez soit l'imprimer, soit le télécharger car il vous sera demandé lors du retrait de votre dossard.

Article 3 : Ravitaillements – Points d'eau

Article 3-1 : Ravitaillement

Un point d'eau sera organisé à chaque arrivée.

Un ravitaillement sera organisé au pied de la Tour après la course.

Article 4 : Généralités

Article 4-1 : Repli / Annulation

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (décision des autorités administratives, etc...), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) aucun remboursement ne pourra être effectué de la part de l'organisateur.

Cependant nous vous donnons la possibilité, lors de votre inscription de prendre une assurance annulation.

Article 4-2 : Sécurité

- Les participants à la manifestation sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile prise par l'organisation. Toute personne non inscrite au départ ou abandonnant l'épreuve sans en avertir les organisateurs, ne pourra prétendre aux garanties de l'assurance. Sauf s'ils y ont renoncé, les personnes licenciées sont couvertes par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé, aux autres personnes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
- Tout participant se doit de porter assistance à un participant en difficulté.
- Tout participant se doit de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- Des signaleurs seront placés à chaque étage.
- L'assistance médicale sera composée de plusieurs unités mobiles de premiers secours et de médecins.
- Le parcours sera ouvert et fermé par des membres de l'organisation.
- En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement et immédiatement prévenir le premier signaleur aperçu. L'organisation décline toute responsabilité si ce signalement n'a pas été effectué.
- Les chiens même tenus en laisse sont interdits.

Article 4-3 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Article 4-4 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des informations des partenaires de l'association. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et mail.